

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de



☎ 02 38 92 40 72

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 novembre 2024.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absents excusés : Angélique BEAUDOIN (procuration donnée à Florence QUIGNON), Pierre BADER (procuration donnée à Jacques AUBERT), Sarah BADER (procuration donnée à Martine CORDIER).

Secrétaire de séance : Jacques AUBERT

Nombre de Conseillers	
▪ En exercice	13
▪ Présents	10
▪ Votants	13

Objet : Décision modificative budgétaire N° 2 – Budget Assainissement 2024

Délibération n°51/2024

Madame Le Maire expose : afin de pouvoir honorer le règlement du capital de la dernière échéance annuelle du prêt CA n° 57110 relatif au financement de la Tranche Assainissement collectif T6, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative budgétaire afin de compléter l'approvisionnement du compte c/1641 sur le Budget Assainissement.

Madame le Maire propose de transférer 550 € du compte c/66111 « Intérêts réglés à l'échéance » pour compléter l'approvisionnement du compte c/1641 « Emprunts en euro » en effectuant la modification budgétaire comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
66	66111	-550 €			
023	Virement à la section d'investissement	550 €			
Total DEP FONCT		- €	Total REC FONCT		- €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	1641	550 €	021	Virement de la section de fonctionnement	550 €
Total DEP INVEST		550 €	Total REC INVEST		550 €

20240505

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le



ID : 045-214502304-20241128-512024-DE

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de d
ci-dessus.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, d'effectuer la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.



Monsieur Le Secrétaire de séance,
Jacques AUBERT.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "JAQUES AUBERT", written over a blank space.